

ACTION COLLECTIVE GOOGLE STREET VIEW

FORMULAIRE D'EXCLUSION

Les Membres du groupe sont liés par les modalités de la Convention de règlement, si elle est approuvée par les tribunaux, à moins qu'ils ne s'excluent de l'action collective.

Si vous choisissez de vous exclure, sachez que des délais de prescription s'appliquent à l'introduction d'une action en justice officielle à l'égard de votre réclamation et sont de rigueur. En vous excluant, vous aurez seul la responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires en droit pour protéger votre réclamation.

Si vous souhaitez vous exclure, vous devez remplir le présent Formulaire d'exclusion et l'envoyer au plus tard le 20 avril 2018 à l'adresse suivante :

Consumer Law Group inc.
1030, rue Berri, bureau 102
Montréal (Québec) H2L 4C3

Les Membres du groupe qui désirent s'exclure et qui sont des résidents du Québec doivent **DE PLUS** en aviser le greffier de la Cour supérieure du Québec à l'adresse suivante :

Greffier de la Cour supérieure du Québec
Palais de justice de Montréal
1, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Dossier de la Cour n° 500-06-000567-111

CECI N'EST PAS UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION NI UN FORMULAIRE DE RÉCLAMATION. IL VOUS EXCLUT DE LA CONVENTION DE RÈGLEMENT.

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Identification de la personne signant le présent Formulaire d'exclusion (veuillez cocher) :

Je déclare que je crois être un Membre du groupe. Je signe le présent Formulaire d'exclusion afin de m'EXCLURE de la Convention de règlement.

But de l'exclusion (facultatif) :

DATE : _____

Nom du Membre du groupe

Signature du Membre du groupe